Bibliothèque anarchiste

Le Droit social
Aux révolutionnaires
16 avril 1882

extrait le 11 novembre 2026 d'*Archives autonomies*, tiré du n°10 du *Droit social*
Le Droit social, publié à Lyon de février à juillet 1882, est le deuxième journal anarchiste de l'histoire de France.

bibliotheque-anarchiste.com

Aux révolutionnaires

Le Droit social

16 avril 1882

Depuis longtemps, dans les réunions, dans les brochures, la nécessité d'une révolution transformant à la fois l'organisation politique et économique a été démontrée.

Depuis longtemps l'antagonisme d'intérêt entre les possédants et les possédés, les gouvernants et les gouvernés, a été prouvé et l'impossibilité d'une entente entre les différentes classes de la société n'est plus à démontrer.

De cet antagonisme dérive une lutte où fatalement la bourgeoisie financière, industrielle, commerciale ou politique doit disparaître, les travailleurs ne le pouvant étant les seuls producteurs, c'est-à-dire étant la source même de l'existence humaine.

Cette dernière lutte nécessitait des escarmouches d'avant-garde. Deux travailleurs l'ont compris ; Florian a commencé la lutte contre la bourgeoisie politique en manifestant le désir de tuer Gambetta, personnification de la bourgeoisie actuelle et finalement, en désespoir de cause, en tirant un coup de revolver sur un bourgeois. Fournier, de Roanne, a commencé la lutte contre la bourgeoisie industrielle en tentant, comme le dit la déclaration de la Fédération révolutionnaire, de venger les misères des travailleurs de Roanne sur Bréchard, l'âme des onze coquins coalisés pour un pacte de famine contre ceux qui les ont enrichis.

Les dirigeants, à toutes les époques, ont pu gouverner et exploiter en faisant combattre les esclaves les uns contre les autres, sous prétexte de patrie à défendre ou à conquérir. Si jamais un préjugé a dû exister, et avec raison, c'est incontestablement celui de s'entre-tuer. Les dirigeants ont détruit ce préjugé en glorifiant la carrière des armes, en accordant des mentions honorifiques à tous ceux qui se distinguaient dans les luttes de nation à nation ; aujourd'hui le plus grand honneur pour un soldat devenu civil, est d'avoir un ruban rouge à la boutonnière, il se glorifie de ce bout de chiffon. Pourquoi ? Parce que c'est une preuve qu'il a beaucoup tué, beaucoup incendié.

Il existe sur le terrain de la lutte économique un préjugé que nous devons combattre de toutes nos forces ; nous savons très bien que ce que nous pouvons écrire ne changera

pas, du moins pour le moment, la qualification de vaillant soldat à celui qui tuera un ouvrier allemand, ou un gréviste français, et celle d'assassin à qui tuera un capitaliste, vicieux, corrompu et inutile. La Loi ne sera pas changée, mais ce que nous pouvons changer c'est l'appréciation du peuple. Il appartient aux révolutionnaires de changer cette appréciation en glorifiant les actes de tous ceux qui attenteront à la vie d'un exploiteur quelconque, cette glorification sera à la fois un soulagement pour ceux dont la prison ou la déportation sera la seule récompense de leur courageux dévouement, ce sera surtout un encouragement pour ceux qui voudraient tenter, à leur tour, de commencer en détail ce qu'indiscutablement on sera obligé de faire en gros à un moment donné.

La souscription pour l'achat d'un revolver d'honneur au compagnon Fournier n'a pas d'autre but. Ayons aujourd'hui le courage d'approuver en attendant l'occasion d'agir nous-mêmes.

Des listes de souscription sont à la disposition de tous les citoyens aux bureaux du *Droit social*, rue du Port-du-Temple, n° 7.

Les listes seront publiées par le *Droit social* et les fonds remis au trésorier de la souscription, le compagnon Pagau.